

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 3614

présenté par
M. Caron

ARTICLE PREMIER

Compléter l’alinéa 18 par les deux phrases suivants :

« Ainsi, les activités agricoles et leurs productions n’ont pour seul objet que la fourniture de l’alimentation et ne peuvent participer ou concourir à des manifestations sportives, folkloriques et locales traditionnelles. À ce titre, sont interdits la vente, le prêt ou la cession, à titre onéreux ou gratuit, de produits agricoles au sens du code rural et de la pêche maritime, à des personnes physiques ou à des structures, quelle que soit leur forme juridique, ayant pour objet l’organisation de telles manifestations, que celles-ci soient publiques ou privées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser qu’il convient de limiter les activités agricoles et les produits qui en découlent, et en particulier les animaux, à un but strict de nécessité: l'alimentation. Ainsi, les activités agricoles et leurs produits ne peuvent être utilisés ou concourir à des fins de divertissement ou de manifestations locales.

L'amendement interdit donc la vente, le prêt ou la cession, à titre onéreux ou gratuit, de produits agricoles à des personnes physiques ou à des structures, quelle que soit leur forme juridique, ayant pour objet l’organisation de telles manifestations, que celles-ci soient publiques ou privées.

En effet, les animaux, de par leur sensibilité et leur intelligence, ne peuvent être utilisés dans le cadre de divertissements, afin de satisfaire un "plaisir" humain égoïste. Leur consommation est également égoïste et barbare, mais dans l’esprit de construction d’une société qui doit sortir progressivement de la consommation de viande et de l’élevage, cet amendement se conçoit comme

une étape supplémentaire vers la fin de l'utilisation d'animaux pour le seul « plaisir » humain. Les "loisirs" qui impliquent d'utiliser des animaux leur causent des souffrances psychologiques et parfois physiques inacceptables et indignes d'une société éthique.